

Arrêté portant composition du comité social d'administration spécial départemental (CSA-SD) de Saône-et-Loire

L'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de Saône-et-Loire,

Vu les articles L.251-1 à L.254-6 du code général de la fonction publique ;

Vu les articles R.251-1 à R.254-93 du code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 12 mai 2026 portant création de comités sociaux d'administration au sein des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la jeunesse et des sports ;

Vu les résultats des élections professionnelles au comité social départemental du 8 décembre 2022 ;

Vu les propositions de mesdames et messieurs les secrétaires généraux des syndicats FSU, UNSA éducation, FNEC-FP-FO, SGEN-CFDT et CGT Educ'action ;

ARRÊTÉ MODIFICATIF :

Article 1^{er}

Le comité social d'administration spécial départemental de Saône-et-Loire comprend, outre l'inspectrice d'académie, directrice des services départementaux de l'éducation nationale ou son représentant qui le préside, le secrétaire général ou son représentant.

Article 2

Sont nommés en qualité de représentants du personnel, les dix membres titulaires et dix membres suppléants, élus au scrutin de liste dans les conditions fixées au 2° de l'article R211-124 du code général de la fonction publique **(les modifications des identités des membres sont affichées en caractère gras) :**

1. Au titre de la FSU

a) Représentants titulaires [4 sièges]

Monsieur Marc BRUNEAU

Professeur des écoles,
Ecole Pauline Kergomard, Chalon-sur-Saône

Monsieur Julien STRYJAK

Professeur des écoles,
Ecole Denise Grivaud, Sennecey-le-Grand

Monsieur Romain MORLAT

Professeur,
Collège Saint-Exupéry, Mâcon

Monsieur Jean-François POUJEADE

Professeur,
Collège Saint-Exupéry, Mâcon

b) Représentants suppléants [4 sièges]

Monsieur Philippe BERNARD	Professeur, Collège Pierre Vaux, Pierre de Bresse
Madame Aude BONNOTTE	Professeure des écoles, Ecole Laennec, Chalon-sur-Saône
Madame Eponine MILER	Professeure des écoles, Ecole Grand Champ, Péronne
Monsieur Samuel MORNET	Professeur, Collège En Bagatelle, Tournus

2. Au titre de l'UNSA Education

a) Représentants titulaires [2 sièges]

Madame Nadège BUGUET	Professeure, Collège Les Bruyères, La Clayette
Madame Maud PETIT	Professeure des écoles, Ecole Lucie Aubrac, Marcigny

b) Représentants suppléants [2 sièges]

Madame Sonia BOSSU	Professeure des écoles, Ecole Saint-Exupéry, Chalon-sur-Saône
Madame Claire MADOU	CPE, Collège Schuman, Mâcon

3. Au titre de la FO-FNECFP

a) Représentants titulaires [2 sièges]

Madame Virginie MAZILLE	Professeure des écoles Ecole Clairs Logis, Chalon-sur-Saône
Madame Guylaine AUBERTHIER	Professeure des écoles, Ecole Vial Vincent, Louhans

b) Représentants suppléants [2 sièges]

Monsieur Florian DOMERGUE	Professeur, Collège Nicolas Copernic, Saint-Vallier
Monsieur Gabriel SOREL	Professeur, Collège Camille Chevalier, Chalon-sur-Saône

4. Au titre de la CFDT-EFRP

a) Représentant titulaire [1 siège]

Madame Anne BRUGNIAUX-DEMARET

CPE,
Collège Louis Pergaud, Couches

b) Représentant suppléant [1 siège]

Monsieur Laurent BOIRET

Professeur,
Collège David Niepce, Sennecey-le-Grand

5. Au titre de la CGT Educ'action

a) Représentant titulaire [1 siège]

Monsieur Cyrille BERNIZET

Professeur,
Collège Henri Vincenot, Louhans

b) Représentant suppléant [1 siège]

Monsieur Guillaume CHAUX

**Professeur,
Lycée Polyvalent Emiland Gauthey, Chalon-sur-Saône**

Article 3

Le secrétaire général de la direction départementale de l'éducation nationale de Saône-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs.

Fait le 1^{er} octobre 2026

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services de
l'éducation nationale de Saône-et-Loire

Catherine PIERRE